CHARTE D'ENGAGEMENT DES APEROS DE PAYS

Pour développer les circuits alimentaires de proximité et retisser les liens entre les différents acteurs locaux

2018

Apéro de Pays : moment **convivial**, privilégiant une **découverte** ou redécouverte des produits et des **producteurs du territoire**.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

PETR Pays Lauragais

Contexte

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais est un territoire de 167 communes regroupées en 4 communautés de communes.
Situé entre la métropole toulousaine et les agglomérations de Carcassonne, Castres et Pamiers, il est à cheval sur 3 Départements (Aude, Haute-Garonne, Tarn).
Le PETR compte aujourd'hui 103 825 habitants et s'étend sur 1 927 km².
Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, le Pays Lauragais a les caractéristiques d'un territoire périurbain à dominante rurale.
L'agriculture représente la 1ère activité économique du Pays Lauragais. La préservation des terres agricoles d'une urbanisation non maitrisée ainsi que la diversification du secteur agricole représente donc un enjeu majeur pour le territoire.

Par ailleurs, les élus du Pays souhaitent développer le tourisme en tant que 2ème activité économique et a enclenché en 2017 l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Ces dernières années, le « bien manger » devient une priorité pour le consommateur qui cherche auprès des producteurs un produit sain et de qualité ; c'est la naissance de circuits courts de proximité.
Avec ce regain d'intérêt pour les produits du terroir, les circuits courts de proximité ont donc une place privilégiée. En effet, la question de la santé humaine au travers de l'alimentation, la question de la protection de l'environnement, par exemple au travers de la réduction des déplacements, permettent à ce nouveau mode de commercialisation d'émerger largement en France et dans le territoire du Pays Lauragais.
Le Pays Lauragais s'inscrit dans cette dynamique et dans le soutien de l'économie locale à travers :

- son programme LEADER : la fiche action 4 développe le « Soutien aux démarches collectives visant la relocalisation de l'alimentation, la sensibilisation à une alimentation saine et aux modes de consommation responsable, la création de filières locales multisectorielles » ;
- son Plan Climat Air Energie Territorial, élaboré en partenariat avec l'ADEME
- sa démarche « Apéro de Pays ».

La démarche « Apéro de Pays »

Le Pays Lauragais s'est engagé dans une démarche de valorisation et de promotion des produits alimentaires issus de son territoire. D'une part parce que le territoire est intimement lié à l'activité agricole, et qu'il est riche d'une diversité de productions et de savoir-faire ; d'autre part parce que la question de l'alimentation est au centre d'un engouement croissant pour consommer des produits locaux, de saison et de qualité.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Permettre aux **producteurs du territoire** de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits et mettre à l'honneur leurs productions auprès des institutions territoriales.

- Donner la possibilité aux **traiteurs** de valoriser leur activité en travaillant des produits du terroir de qualité et d'être un lien indispensable entre les collectivités territoriales et les producteurs.

- Permettre aux **collectivités territoriales** de valoriser les productions locales et d'être ambassadrices des « Apéro de Pays » sur le territoire

Afin de s'inscrire dans cette démarche, les différents acteurs souhaitant y participer pourront s'engager en adhérent à la présente charte.

Charte d'engagement
Les producteurs du Pays Lauragais

Seront membres du réseau « Apéro de Pays », les producteurs issus du territoire du Pays Lauragais et adhérents à la présente charte.

Engagement du producteur :

Concernant la production :

- Être affilié à la MSA et immatriculé auprès de l'organisation professionnelle à laquelle le producteur est rattaché, s'il est agriculteur.
- Être un producteur produisant uniquement sur l'aire géographique délimitée préalablement (cf. annexe 1).
- Être en conformité avec l'ensemble des législations sociales, sanitaires et environnementales en vigueur (bien-être animal, respect de l'environnement, ...).
- Être adhérent à un réseau de producteurs reconnus (Bienvenue à la ferme par exemple) et/ou être dans une démarche sous signe officiel de qualité (Agriculture biologique, IGP, AOP, Label Rouge, ...).

Concernant la commercialisation et la relation avec le réseau « Apéro de Pays » :

- Compléter l'annexe 2 du présent document
- Vendre des produits issus de l'exploitation.
- Adopter une démarche transparente partenariale avec les collectivités territoriales et les traiteurs partenaires.
- Pouvoir se rendre disponible pour d'éventuelles manifestations permettant de mettre à l'honneur la démarche, ses membres et ses produits (selon vos disponibilités).
- Autoriser votre inscription dans les outils de communication collectifs élaborés par le Pays Lauragais.
- S'engager à fournir tout changement d'informations relatif à vos activités auprès du Pays Lauragais.

Engagement du Pays Lauragais :

En partenariat avec les 4 communautés de communes, le Pays Lauragais s'engage à :

- Être disponible pour informer, aider, accompagner les membres du réseau « Apéro de Pays » en cas de demande de leur part.
- Assurer gratuitement la promotion des produits et des acteurs de la démarche par le biais de ses propres outils de communication.
- Évaluer régulièrement la démarche « Apéro de Pays » et en informer les adhérents.

Démarche à suivre :
Merci de retourner la charte signée en deux exemplaires ainsi que la fiche descriptive de votre activité (ci-jointe).
En cas de non-respect des conditions préalablement acceptées, il s'en suivra une radiation du réseau « Apéro de Pays ».

Contact :
Laurie Milesi
PETR Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand
04 68 60 56 56
Lmilesi.lauragais@orange.fr
www.lauragais-tourisme.fr
www.payslauragais.fr

Je soussigné(e).....

Nom de l'entreprise .....

Déclare avoir pris connaissance de la « charte producteur » de la démarche « Apéro de Pays » du Pays Lauragais, en accepte le contenu et m'engage à le respecter.

Fait en deux exemplaires,

Le .....à .....

Pour le PETR
Pays Lauragais

Pour le producteur

Charte d'engagement
Les artisans et traiteurs du Pays Lauragais

Seront membres du réseau « Apéro de Pays », les traiteurs issus du territoire du Pays Lauragais et adhérents à la présente charte.

Engagement du traiteur :

Concernant la production :

- Chaque traiteur doit utiliser pour réaliser ses « Apéro de Pays » 100 % de produits locaux, frais et de saison, produits et transformés sur l'aire géographique du Pays Lauragais. Exceptions faites :
    - aux produits dits secondaires (Sont considérés comme ingrédients secondaires : les matières grasses, le sucre, le chocolat, les feuilletés, fonds de tarte et bases de toasts, le sel, le poivre, les condiments de manière générale...).
    - aux produits spécifiques de la Marque Pays Cathare (blanquette de Limoux, ...).
- La transformation doit uniquement être faite sur l'aire géographique délimitée préalablement (cf. annexe 1).
- Être en conformité avec l'ensemble des législations sociales, sanitaires et environnementales en vigueur.

Concernant la commercialisation et la relation avec le réseau « Apéro de Pays » :

- Fournir au Pays Lauragais et aux collectivités territoriales partenaires un document proposant la liste de vos produits ainsi qu'un tarif associé.
- Valoriser autant que possible de produits issus d'un réseau (Bienvenue à la ferme par exemple) et/ou sous signe officiel de qualité (agriculture biologique, IGP, AOP, Label Rouge...).
- Communiquer sur les producteurs dont les produits sont mis à l'honneur.
- Participer autant que possible aux manifestations éventuelles initiées dans le cadre de la démarche « Apéro de Pays » (selon vos disponibilités).

Engagement du Pays Lauragais :

En partenariat avec les 4 communautés de communes, le Pays Lauragais s'engage à :

- Être disponible pour renseigner, aider, accompagner ses membres du réseau « Apéro de Pays » en cas de demande de leur part.
- Assurer gratuitement la promotion des produits et des acteurs de la démarche par le biais de ses propres outils de communication.
- Évaluer régulièrement la démarche « Apéro de Pays » et en informer les adhérents.

Démarche à suivre :
Merci de retourner les deux chartes signées ainsi qu'un exemple de menu identitaire type du Pays Lauragais (ci-jointe).
La validité de la charte prendra alors effet dès que vous recevrez un exemplaire de votre « charte traiteur » signé par nos soins.
En cas de non-respect des conditions préalablement acceptée, le signataire de la charte s'expose à une radiation du réseau « Apéro de Pays ».

Contact :
PETR Pays Lauragais
Laurie Milesi
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand
04 68 60 56 56
Lmilesi.lauragais@orange.fr
www.lauragais-tourisme.fr
www.payslauragais.fr

Je soussigné(e).....
Nom de l'entreprise .....
Déclare avoir pris connaissance de la « charte traiteur » de la démarche « Apéro de Pays » Pays Lauragais, en accepte le contenu et m'engage à le respecter.

Fait en deux exemplaires,

Le .....à .....

Pour le PETR
Pays Lauragais

Pour le traiteur ou l'artisan

Charte d'engagement
Les collectivités territoriales et leurs groupements du Pays Lauragais

Seront membres de la démarche « Apéro de Pays », les collectivités territoriales et leurs groupements issus du territoire du Pays Lauragais et adhérentes à la présente charte.

Engagement de la collectivité :

- Organiser autant que possible des apéritif/buffet/repas, en favorisant les produits des producteurs et/ou aux traiteurs partenaires de la démarche « Apéro de Pays ».
- Prévenir les producteurs et/ou les traiteurs partenaires dans un délai raisonnable afin qu'ils puissent organiser au mieux l'évènement commandité.
- Accepter de se déplacer chez les producteurs et/ou dans un point relais pour récupérer les produits dès lors que la distance à effectuer est raisonnable et que les produits sont transportés dans le respect des normes sanitaires.
- Privilégier les artisans boulangers ou les paysans boulangers du territoire du Pays Lauragais dès lors que l'apéritif nécessite du pain.
- Régler les producteurs et/ou traiteurs partenaires dans un délai maximum de 30 jours.
- Utiliser les supports de communication réalisés par le Pays Lauragais.
- Témoigner de la démarche « Apéro de Pays » et de votre expérience en cas d'éventuelles manifestations permettant de mettre à l'honneur la démarche « Apéro de Pays », ses membres et ses produits (selon vos disponibilités).
- Associer à cette démarche la mise en place d'une approche écoresponsable (utilisation de contenant recyclable, tri des déchets ...).
- Être prescripteur de la démarche auprès d'autres collectivités territoriales, traiteurs ou encore producteurs.

Engagement du Pays Lauragais :

En partenariat avec les 4 communautés de communes, le Pays Lauragais s'engage à :

- Être disponible pour renseigner, aider, accompagner ses membres du réseau « Apéro de
- Pays » en cas de demande de sa part.
- Assurer gratuitement la promotion des produits et des acteurs de la démarche par le biais de ses propres outils de communication.
- Évaluer régulièrement la démarche « Apéro de Pays » et en informer les adhérents.

Démarche à suivre :
Merci de retourner la charte signée, en deux exemplaires.
En cas de non-respect des conditions préalablement acceptée, il s'en suivra une radiation du réseau « Apéro de Pays ».

Contact :
PETR Pays Lauragais
Laurie Milesi
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand
04 68 60 56 56
Lmilesi.lauragais@orange.fr
www.lauragais-tourisme.fr
www.payslauragais.fr

Je soussigné(e).....

Maire / Président de .....

Déclare avoir pris connaissance de la « charte collectivités territoriales » de la démarche « Apéro de Pays » du Pays Lauragais, en accepte le contenu et m'engage à le respecter.

- ☐ La collectivité est intéressée pour recevoir gratuitement des gobelets réutilisables*
- ☐ La collectivité n'est pas intéressée *

*Merci de rayer la mention inutile

Fait en deux exemplaires,

Le .....à .....

Pour le PETR
Pays Lauragais

Pour la collectivité territoriale

Annexe 1 : définition d'un point relais

Être **point relais** :
Être point relais c'est permettre le lien entre les producteurs et les collectivités adhérentes au réseau. Vous serez chargés de réceptionner et conserver à températures recommandées les produits des producteurs adhérents afin que les collectivités territoriales récupèrent leur commande chez vous.
Vous serez également chargés de vérifier et valider les bons de livraison.
Aucune gestion ou avance financière de ces produits vous sera demandée. Vous devrez cependant vous assurez que les stocks soient suffisants.
Les producteurs enverront aux collectivités ayant passées commande, la facture ainsi qu'un RIB.
Selon des horaires et jours préalablement déterminés, la collectivité viendra récupérer les produits nécessaires à son « Apéro de Pays » et enverra directement le paiement aux producteurs concernés dans un délai maximum de 30 jours.

Définition de l'aire géographique du Pays Lauragais et de ses 4 communautés de communes partenaires

Aire géographique du Pays Lauragais :

Le territoire du Pays Lauragais, reconnu par l'État comme Pôle d'Équilibre de Territoire Rural, fait référence aux limites administratives du syndicat mixte du Pays Lauragais.

Les collectivités territoriales, les producteurs et les traiteurs éligibles devront être présents sur ce territoire.

Les communes du Pays Lauragais

Castelnaudary Lauragais audois	Piège Lauragais Malepère	Lauragais Revel Sorezois	Terres du Lauragais
Airoux Baraigne Belflou Castelnaudary Cumies Fajac-la-Relenque Fendeille Gourvieille Issel La Louvière Lauragais La Pomarède Labastide d'Anjou Labécède-Lauragais Lasbordes Laurabuc Les Casses Marquein Mas-Saintes-Puelles Mayreville Mireval-Lauragais Molleville Montauriol Montferrand Montmaur Mézerville Payra-sur-l'Hers Peyrefitte-sur-l'Hers Peyrens Puginier Ricaud Saint-Martin-Lalande Saint-Michel-de-Lanes Saint-Papoul Saint-Paulet Sainte-Camelle Salles-sur-l'Hers Souilhanels Souilhe Soupex Tréville Verdun en Lauragais Villemagne Villeneuve-la-Comptal	Belpech Bram Brézilhac Cahuzac Carlipa Cazalrenoux Cenne-Monesties Fanjeaux Fenouillet du Razès Ferran Fonters du Razes Gaja-la-Selve Génerville Hounoux La Cassaigne La Force Lafage Lasserre de Prouille Laurac-le-Grand Molandier Montréal Orsans Pech Luna Pexiora Plaigne Plavilla Pécharic et le Py Ribouisse Saint-Amans Saint-Gauderic Saint-Julien-de-Briola Saint-Sernin Villasavary Villautou Villeneuve-les-Montréal Villepinte Villesiscle Villespy	Arfons Belleserre Blan Bélesta-en-Lauragais Cahuzac Durfort Garrevaques Juzes Le Falga Lempaut Les Brunels Les Cammazes Maurens Montgey Montégut-Lauragais Mourvilles-Hautes Nogaret Palleville Poudis Puéchoursy Revel Roumens Saint-Amancet Saint-Félix-Lauragais Saint-Julia-de-Gras-Capou Sorèze Vaudreuille Vaux	Aignes Albiac Auriac-sur-Vendinelle Aurin Avignonet-Lauragais Beauteville Beauville Bourg-Saint-Bernard Caignac Calmont Cambiac Caragoudes Caraman Cessales Folcarde Francarville Gardouch Gibel La-Salvetat-Lauragais Lagarde Lanta Le Cabanial Le Faget Loubens-Lauragais Lux Mascarville Mauremont Maureville Mauvaisin Monestrol Montclar-Lauragais Montesquieu-Lauragais Montgaillard-Lauragais Montgeard Mourvilles-Basses Nailloux Prunet Préserville Renneville Rieumajou Saint-Germier Saint-Léon Saint-Pierre-de-Lages Saint-Rome Saint-Vincent Sainte-Foy-d'Aigrefeuille Saussens Seyre Sègreville Tarabel Toutens Trébons-sur-la-Grasse Vallesvilles

			Vallègue Vendine Vieillevigne Villefranche-de-Lauragais Villenouvelle

Annexe 2

Descriptif de votre activité de producteur et/ou artisan-traiteur

Producteur ou producteur-traiteur :
Nom de l'entreprise :
Nom et prénom du responsable :
Adresse :
Tel :
Mail :
Site Internet :
Numéro de déclaration (MSA) :
Ou
Numéro de SIRET :

Réseau de producteurs / labels, signes officiels de qualité :
.....
.....
Livraison : Si vous êtes prêts à livrer, à quelle distance maximale ?
.....
.....
Point relais : Si vous êtes prêt à devenir point-relais, veuillez préciser les jours et horaires de prédilection pour retirer les produits chez vous ainsi que le délai nécessaire entre la commande et la réception.
.....
.....
.....
.....
Commentaires et/ou demandes particulières :
.....
.....
.....
.....

Veuillez compléter le tableau ci-dessous avec la totalité des produits que vous êtes en mesure de proposer aux collectivités territoriales :

Produits	Poids/quantité	Prix	**Période de disponibilité (mois)**	**Service supplémentaire possible (tartines, découpe...)**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais
Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais
Siège Administratif : 3, chemin de l'Obélisque – 11320 Montferrand
Tél. 04 68 60 56 54 – Fax. 04 68 94 34 13
www.payslauragais.com – pays.lauragais@orange.fr

GAL des Terroirs du Lauragais
Tél. 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr